

LIMITATION DES PLASTIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE

14 novembre 2019
à Aix-en-Provence
code 20 RCPLA 001

CONTEXTE

La loi Egalim du 31 octobre 2018 prévoit l'interdiction des plastiques en restauration collective à partir de 2020 dans une optique d'amélioration des conditions environnementales et de santé. Le remplacement des plastiques par d'autres matériaux, déjà mis en place dans certaines cuisines, pose des questions techniques et organisationnelles.

En partenariat avec :



CONTACTS

Conseillère formation
Emmanuèle JUPILLAT-TOBITT
Tél. : 04 94 08 96 43
emmanuele.jupillattobitt@
cnfpt.fr

Contact et suivi
Heimiri TINIRAU
Tél. : 04 94 08 96 08
Fax : 04 94 08 96 50
servicegfr@cnfpt.fr



PROGRAMME

Accueil : 9h00 - 9h20

Démarrage : 9h30

1- Introduction : Pierre Noël CANITROT, DRAAF
Le contexte règlementaire

2-Contexte technique et scientifique : impact du plastique sur la santé et l'environnement

La santé : Quel lien entre plastique et perturbateur endocrinien. Pourquoi a-t-on légiféré ? Etat de la recherche sur les perturbateurs endocriniens
Pierre Noel CANITROT, DRAAF

Environnement : Les enjeux de la diminution des plastiques en général et en particulier en restauration collective

Claire POULAIN, ARPE, charte d'engagement Sud zéro plastique Région/ARPE

Alimentarité : Qu'est-ce qu'un matériau apte au contact alimentaire ? Qu'est-ce que le plastique ?, les matériaux plastiques existants ?

Centre Technique Conservation des Produits Agricoles (Philippe SAILLARD)

3-Les enjeux et la mise en œuvre dans la restauration collective

Anne Guylaine PERILLON, association AGORES, directrice de l'EPARCA

Pause : 10 mn

4 - Retour expérience : (cuisson, conditionnement)

4.1 Bruno GILET, Nice, Retour sur la méthodologie de la réflexion et ce qui est mis en place sur Nice.

4.2 -Emmanuelle COSSON, Salon de Provence, Initier la démarche : le zéro plastique en crèche.

Clôture de la journée : 13h00

PUBLIC

Directeur Restauration collective, chef de production, chargé de mission développement durable de la collectivité, tout agent participant à la réflexion sur le sujet.

LIEU

CNFPT antenne des Bouches-du-Rhône
Centraix - 2 rue Le Corbusier
13097 Aix-en-Provence cedex 2

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Inscription auprès de votre service formation ou, si votre collectivité a fait ce choix, pré-inscription en ligne sur le site : <https://inscription.cnfpt.fr>

Date limite d'inscription le 04/11/2019.
Code 20 RCPLA 001

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation dans la limite des places disponibles. Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation.

Les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

